



Conditions Générales de Vente

1. PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres de services de formation proposées par MANAGETHIC PARTNER et faisant l'objet d'une commande de la part du client.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente et de participation de MANAGETHIC PARTNER rappelées ci-dessous.

2. DÉFINITIONS

Formation interentreprises : formation en présentiel ou à distance regroupant des salariés d'entreprises ou d'établissements distincts, proposée et organisée par MANAGETHIC PARTNER, et dont les dates de sessions et les lieux de déroulement sont unilatéralement définis par cette dernière.

Formation intra-entreprise : formation regroupant les salariés d'une même entreprise, réalisée pour le compte d'un seul client, à une date fixée d'un commun accord, dans les locaux du client ou dans des locaux mis à sa disposition ou à distance.

Formation inter intra : formation regroupant des salariés d'une ou plusieurs entreprises, réalisées pour le compte d'un ou plusieurs clients qui se sont mis d'accord en amont sur le programme de la formation, la date et le lieu de réalisation, en présentiel ou à distance.

3. OBJET

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de MANAGETHIC PARTNER, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. MANAGETHIC PARTNER se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. La version actualisée des CGV peut être consultée sur le site www.managethic.com

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET VALIDATION DE COMMANDE

4.1. Formations interentreprises ou inter intra : Pour être définitive, une commande doit être expressément formulée sur support papier via un bulletin d'inscription ou validée sur le site internet www.managethic.com

À réception du bulletin d'inscription mentionnant le(s) stage(s) choisi(s), une convention de formation en deux exemplaires est adressée au Client qui s'engage à la retourner à MANAGETHIC PARTNER, signée et revêtue du cachet de l'entreprise.

Pour les formations se déroulant sur un format discontinu une seule convention portant sur la totalité des journées ou demi-journées composant la formation sera établie.

4.2. Formations intra-entreprise et inter-intra : y compris les formations sur-mesure et les prestations de coaching

Toute prestation de formation intra-entreprise fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière établie par MANAGETHIC PARTNER. L'acceptation formelle par le client devra parvenir à MANAGETHIC PARTNER au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation. Une convention de formation en deux exemplaires est adressée au Client qui s'engage à la retourner à MANAGETHIC PARTNER, signée et revêtue du cachet de l'entreprise.

MAJ décembre 2024

Managethic Partner – Siège social : 130 rue du Chemin Vert – 75 011 PARIS Tél. 06 11 49 32 98 - contact@managethic.com

SAS au capital de 1 000 € - RCS Paris - N° SIRET 983 661 240 – APE-NAF 804C Numéro de déclaration d'activité : 11 75 68945
75 – DRIEETS Ile de France



5. TARIFS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Conditions financières et règlement :

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Sans convention contraire, les règlements sont à effectuer par le client à réception de la facture, sans escompte, à l'ordre de MANAGETHIC PARTNER SAS.

Règlement par un OPCO :

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur un bon de commande
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, la différence sera directement facturée au Client. Dans le cas d'une prise en charge par l'OPCO, celui-ci ne payant que prorata temporis des journées de présence, le coût correspondant aux journées éventuelles d'absence sera facturé au Client.

Si MANAGETHIC PARTNER n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au dernier jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement de l'OPCO dans la limite de 60 jours nets ou de 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

6. ANNULATIONS, REMPLACEMENTS ET REPORTS

6. 1 Formations interentreprises

Remplacement d'un participant :

MANAGETHIC PARTNER offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant, sur une même session de formation. Le remplacement d'un participant est possible sans frais jusqu'à la veille de la formation. L'acceptation de MANAGETHIC PARTNER est conditionnée par le règlement intégral de toutes les factures à échéance précédemment émises et dues par le Client.

Annulation à l'initiative du Client :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, au moins 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

Toute annulation, moins de 15 jours ouvrables avant le début de la formation, entraînera le paiement d'une indemnité égale à 50 % du coût total de la formation concernée.

Toute annulation par le Client moins de 8 jours avant le début de la formation entraînera le paiement intégral du prix de la formation à titre de dédit.

Toute formation commencée est due en entier.

En cas d'annulation d'une formation présentielle en raison d'une situation sanitaire exceptionnelle ou de pandémie, MANAGETHIC PARTNER se réserve le droit de facturer 100 % de la prestation, si le client refuse de transformer la formation présentielle en formation à distance.

Annulation et report à l'initiative de MANAGETHIC PARTNER :

MANAGETHIC PARTNER s'engage à ce que le personnel et les formateurs affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les spécialités requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations. Dans certains cas exceptionnels, MANAGETHIC PARTNER peut être amené, pour des raisons indépendantes de sa volonté, à reporter une session de formation, au plus tard une semaine avant le démarrage de celle-ci. De même, dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, MANAGETHIC PARTNER se réserve la

MAJ décembre 2024

Managethic Partner – Siège social : 130 rue du Chemin Vert – 75 011 PARIS Tél. 06 11 49 32 98 - contact@managethic.com

SAS au capital de 1 000 € - RCS Paris - N° SIRET 983 661 240 – APE-NAF 804C Numéro de déclaration d'activité : 11 75 68945
75 – DRIEETS Ile de France



possibilité d'ajourner la formation au plus tard la veille du démarrage de celle-ci, et ce, sans indemnités versées au Client.

6.2 Formations intra-entreprise et formations inter-intra y compris les formations sur-mesure et les prestations de coaching

Annulation à l'initiative du Client :

Toute prestation entamée et annulée à l'initiative du Client est due dans son intégralité.

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, au moins 30 jours ouvrables avant le début de la prestation. Pour toute annulation à l'initiative du Client, fût-ce en cas de force majeure :

- plus de 30 jours ouvrables avant le début de la prestation : aucun frais ne sera facturé au Client.

- entre 15 et 30 jours ouvrables avant le début de la prestation, et sans report possible de la prestation dans un délai de 6 mois : MANAGETHIC PARTNER facturera un montant correspondant à 30 % de la commande, à titre de frais d'annulation. Dans le cas où la prestation peut être reportée dans un délai de 6 mois, aucun frais ne sera facturé au Client.

Une formation ne peut être reportée qu'une seule fois.

- moins de 15 jours ouvrables avant le début de la prestation : MANAGETHIC PARTNER facturera la totalité du coût de la formation, à titre de dédit

Dans tous les cas : Si un coût de préparation était prévu, seuls les frais déjà engagés au titre de la préparation sont facturés.

S'entendent par frais engagés, les frais éventuels de déplacement et d'hébergement ainsi que le temps passé par les collaborateurs de l'Organisme de Formation sur le projet, ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle pour le cas où le client aurait confié à MANAGETHIC PARTNER la réalisation de cette prestation.

En cas d'annulation d'une formation présentielle en raison d'une situation sanitaire exceptionnelle ou de pandémie, MANAGETHIC PARTNER se réserve le droit de facturer 100 % de la prestation, si le client refuse de transformer la formation présentielle en formation à distance.

Annulation à l'initiative de MANAGETHIC PARTNER

MANAGETHIC PARTNER s'engage à ce que ses équipes internes et les consultants affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les expertises requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations.

MANAGETHIC PARTNER se donne la possibilité d'annuler une prestation sans préavis et à effet immédiat, ou de confier une prestation à un consultant autre que celui mentionné dans la proposition commerciale initiale, notamment en cas d'impossibilité du consultant et impossibilité de le remplacer dans sa discipline. MANAGETHIC PARTNER est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations.

7. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE MANAGETHIC PARTNER

7.1. Prix, facturation et règlements

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont révisibles dès variation significative d'un des éléments de la formule représentative des coûts de l'entreprise et de toutes les façons le 1er juillet de chaque année, après information préalable de nos Clients. Ils seront majorés de la TVA en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéoprojecteur, logiciels utilisés lors des sessions de formation...) sont facturés en sus.

Pénalité de retard : Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal auquel s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 50 € HT.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande : Dans le cas où un Client passerait une commande à MANAGETHIC PARTNER, sans avoir procédé au paiement des factures précédemment émises et arrivées à échéance, MANAGETHIC PARTNER pourra refuser d'honorer la commande aussi longtemps que lesdites factures n'ont pas été réglées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité à ce titre.

MAJ décembre 2024

Managethic Partner – Siège social : 130 rue du Chemin Vert – 75 011 PARIS Tél. 06 11 49 32 98 - contact@managethic.com

SAS au capital de 1 000 € - RCS Paris - N° SIRET 983 661 240 – APE-NAF 804CNuméro de déclaration d'activité : 11 75 68945
75 – DRIEETS Ile de France



7.2. Force majeure

MANAGETHIC PARTNER ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux externes à MANAGETHIC PARTNER, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de MANAGETHIC PARTNER.

7.3. Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports remis ou imprimables ou de toutes autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants des formations, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations MANAGETHIC PARTNER ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, vidéo, orale...) sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de MANAGETHIC PARTNER ou de ses ayants droit.

7.4. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par MANAGETHIC PARTNER au Client.

7.5. Limitations de responsabilité de MANAGETHIC PARTNER

La responsabilité de MANAGETHIC PARTNER ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des service(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à MANAGETHIC PARTNER. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de MANAGETHIC PARTNER est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de MANAGETHIC PARTNER est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de MANAGETHIC PARTNER ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

7.6. Données personnelles

Les différentes informations qui peuvent être demandées lors de l'utilisation des services MANAGETHIC PARTNER sont nécessaires au traitement des inscriptions et à l'exécution des prestations fournies. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité des informations qui le concernent. Toute demande en ce sens doit être adressée à MANAGETHIC PARTNER – 130 rue du Chemin Vert – 75011 PARIS ou à l'adresse suivant : contact@managethic.com Conformément au Règlement Général à la Protection des Données, ces données, collectées dans le cadre d'une prestation de formation, seront conservées durant 3 ans à compter de notre dernier contact.

Les supports informatiques fournis par le Client et tous documents de quelque nature qu'ils soient résultant de leur traitement par MANAGETHIC PARTNER restent la propriété du Client.

Les données contenues dans ces supports et ces documents sont strictement couverts par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal).

MANAGETHIC PARTNER s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (dénommé « le Règlement européen sur la protection des données »).

MAJ décembre 2024

Managethic Partner – Siège social : 130 rue du Chemin Vert – 75 011 PARIS Tél. 06 11 49 32 98 - contact@managethic.com

SAS au capital de 1 000 € - RCS Paris - N° SIRET 983 661 240 – APE-NAF 804C Numéro de déclaration d'activité : 11 75 68945
75 – DRIEETS Ile de France



En particulier en tant que responsable de traitement au sens du Règlement européen sur la protection des données, MANAGETHIC PARTNER s'engage à respecter les dispositions spécifiques qui s'appliquent à lui en cette qualité. Par ailleurs, MANAGETHIC PARTNER s'engage à exécuter les Prestations exclusivement sur le territoire de l'Union européenne, sans aucun transfert de données à caractère personnel en dehors de l'Union européenne. Le Client pourra prononcer la résiliation immédiate du Contrat, sans indemnité, en cas de violation du secret professionnel ou de non-respect des stipulations précitées.

7.7. Lutte contre la corruption

MANAGETHIC PARTNER s'engage non seulement à ne participer à aucun acte de corruption, mais également de ne participer à aucune action qui, pour un tiers de bonne foi, donnerait l'apparence d'un acte de corruption. MANAGETHIC PARTNER veille à ne pas recevoir ou donner des cadeaux ou avantages de ou à quelque personne que ce soit dans le cadre d'une convention de formation. MANAGETHIC PARTNER s'engage également à appliquer une vigilance particulière dans le cadre d'une collaboration avec des agents publics, fonctionnaires ou PPE, ainsi que dans ses démarches de recrutement, pour toujours éviter toute apparence d'une forme de corruption. Enfin, MANAGETHIC PARTNER veille à ce que ses délégataires ou sous-traitants ou fournisseurs appliquent des règles équivalentes en matière de lutte contre la corruption.

7.8. Communication

Le Client accepte d'être cité par MANAGETHIC PARTNER comme Client de ses offres de services, aux frais de MANAGETHIC PARTNER. Sous réserve du respect des dispositions des articles 8.4 et 8.6, MANAGETHIC PARTNER peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions égales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

7.9. Droit applicable - Attribution de compétence - Renonciation - Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par MANAGETHIC PARTNER à son siège social au 130 rue du Chemin Vert 75011 Paris. Les Conditions Générales et toutes les relations contractuelles entre MANAGETHIC PARTNER et ses Clients relèvent de la Loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Mans quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

7.10. Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 Vincennes (en précisant obligatoirement votre numéro de téléphone et/ou votre adresse mail) soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anm-conso.com>.

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter l'ANM Conso par téléphone 01 46 81 20 95, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00.

Par ailleurs, en cas de litiges suite à des contrats de vente en ligne, le consommateur peut également se rendre sur le site de la plateforme européenne des Règlements des litiges en ligne. Le site internet suivant <https://www.economie.gouv.fr/mediation-consocomporte> également toutes informations utiles en cas de litige transfrontalier

MAJ décembre 2024

Managethic Partner – Siège social : 130 rue du Chemin Vert – 75 011 PARIS Tél. 06 11 49 32 98 - contact@managethic.com

SAS au capital de 1 000 € - RCS Paris - N° SIRET 983 661 240 – APE-NAF 804C Numéro de déclaration d'activité : 11 75 68945
75 – DRIEETS Ile de France